



### Contexte professionnel

- La mission globale du titulaire du BTS CG consiste à prendre en charge les activités comptables et de gestion de l'organisation à laquelle il appartient, ou pour le compte de laquelle il agit au titre de prestataire extérieur. Les activités comptables et de gestion sont diversifiées.
- Il exerce son activité principalement :
  - au sein des entreprises du secteur concurrentiel ;
  - dans les entreprises ou organismes prestataires de services ; comptables et de gestion (cabinets d'expertise comptable, centres de gestion agréés, ...);
  - dans le secteur associatif ;
  - dans les services comptables et financiers du secteur public.

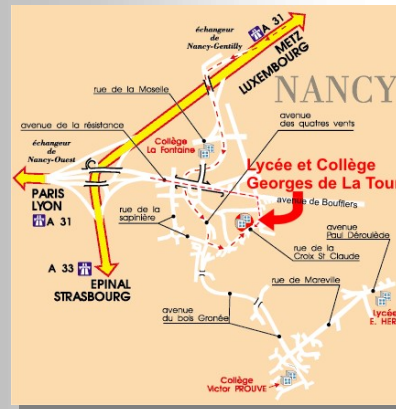
### Qualités et aptitudes

- Autonomie et responsabilité
- Communiquer, rendre compte, alerter
- Respect de la conformité à la réglementation
- Rigueur de la démarche, fiabilité de l'analyse, efficacité des contrôles
- Fiabilité et pertinence des informations produites et transmises
- Précision des calculs effectués

### Rôle

- Comptable prestataire de services** : production, transmission d'une information de gestion fiable, pertinente
- Comptable communicant**  
Relations avec toutes les personnes impliquées dans les activités d'organisation, les clients, les fournisseurs, les banques, les administrations.  
Développer des relations internes et externes.
- Comptable avec des missions de contrôle interne**  
Lutte contre la fraude, les anomalies, les erreurs, la sincérité des comptes, le respect de la réglementation, la mise en place d'une organisation efficace et efficiente

### Lieu de formation



collège et lycée  
Georges de La Tour

Lycée Georges de La Tour  
5, rue de la Croix Saint Claude  
54052 NANCY Cedex  
Tél : 03.83.96.48.98  
Fax : 03.83.96.66.31

### Conditions d'admission

- Etre âgé de moins de 30 ans.
- Etre titulaire d'un Baccalauréat STG (Sciences et Technologies de la Gestion), d'un Baccalauréat général ou d'un Bac Pro.
- Trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

### Rythme d'alternance

- L'apprenti passe en moyenne 2,5 jours de cours par semaine au CFA, le reste du temps en entreprise.

### Contenu de la formation

MATIÈRES ENSEIGNÉES	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Culture générale et expression	65 h	68 h
Langue vivante étrangère	44 h	45 h
Economie - Droit - Management	130 h	134 h
Mathématiques	44 h	45 h
Contrôle et traitement comptable, contrôle et production de l'information financière	131 h	90 h
Gestion des obligations fiscales et des relations sociales	109 h	45 h
Analyse et prévision de l'activité, analyse de la situation financière	44 h	113 h
Fiabilisation de l'information comptable et SIC	43 h	45 h
Ateliers professionnels	65 h	90 h
<i>Horaires donnés à titre indicatif</i>		
	675 h	675 h

### Règlement d'examen

INTITULÉ DES EPREUVES	Coefficient	Forme
<b>EPREUVES OBLIGATOIRES</b>		
<b>E.1 - Culture et expression</b> A1 : Culture générale et expression A2 : Langue vivante étrangère 1	7 (4) (3)	Ecrite Orale
<b>E.2 - Mathématiques</b>	3	CCF*
<b>E.3 - Economie - droit et management</b>	8	Ecrite
<b>E.4 - Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales</b>	10	Ecrite et CCF*
<b>E.5 - Situations de contrôle de gestion et d'analyse financière</b>	5	CCF*
<b>E.6 - Parcours de professionnalisation</b>	5	Orale
<b>EPREUVES FACULTATIVES</b>		
Langue vivante étrangère 2		Orale
Approfondissement local		Orale

\* CCF : Contrôle en Cours de Formation

# L'APPRENTI

## ↳ Quel statut ?

- L'apprenti est un jeune travailleur, titulaire d'un contrat de travail.
- Le temps consacré à sa formation est compris dans le temps de travail, et est rémunéré.
- L'apprenti bénéficie des mêmes droits (notamment congés, protection maladie, maternité, accidents du travail) que les salariés de l'entreprise.
- Il est soumis à la visite médicale d'embauche obligatoire.
- En cas d'échec à l'examen, l'apprenti a la possibilité de proroger son contrat de travail d'une année, avec le même employeur ou en changeant d'entreprise.

## ↳ Quel salaire ?

L'apprenti perçoit un salaire déterminé selon un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de l'année de formation

Ancienneté	Age	18-20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année de formation		43%	53%	100%
2 <sup>ème</sup> année de formation		51%	61%	100%

(Sauf dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables)

## ↳ Quels avantages ?

Son statut particulier d'apprenti lui permet de bénéficier :

- de la carte d'étudiant des métiers lui permettant, durant toute la durée du contrat, de bénéficier de réductions tarifaires identiques à celles des étudiants de l'enseignement supérieur.



# INSCRIPTION

## ↳ Comment s'inscrire

- 1) **S'inscrire** sur parcoursup ou si la période d'inscription est terminée, **compléter et retourner à l'UFA un dossier de candidature** qui est à télécharger sur le site Internet du lycée :
- 2) **Rechercher une entreprise** : c'est la première démarche à effectuer, il faut trouver une entreprise qui pourra vous accueillir en qualité d'apprenti(e).
- 3) **Signer un contrat d'apprentissage** accompagné d'une convention de formation
- 4) **Transmettre IMPERATIVEMENT le contrat au CFA.**

*L'inscription est considérée comme définitive après visa du contrat d'apprentissage par le CFA.*

**CONTRATS à ENVOYER à :**

**GRETA LORRAINE CENTRE**  
29 rue des Jardiniers  
CS 34218  
54042 NANCY

**UFA GEORGES DE LA TOUR**

Lycée Georges De La Tour

5 rue de la Croix Saint Claude 54000 Nancy  
Tél. : 03.83.96.48.98

# BTS COMPTABILITE GESTION

par la voie de l'apprentissage



Une formation  
Professionnelle

Un métier

Un diplôme

Un emploi pour demain